

MAIRIE DE DOUAINS

Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du quinze juillet deux mille vingt et un, s'est réuni à la salle communale afin de respecter les distanciations sanitaires dues à la COVID 19, en séance publique sous la présidence de Monsieur LEROY Vincent, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs LEROY Vincent, VICKOFF Patrice, UHGETTO Philippe, TIRON Dominique, DOLLET Alain, RASSE Christophe, PICARD Sandrine, DASSONNEVILLE Jean-Luc, GUETTARD Jean-Louis et Mesdames ERMACORA Marie-Paule

ETAIENT ABSENTS Excusés:

PLUTON Pascal ayant donné pouvoir à Monsieur UHGETTO Philippe
CONVOLTE Christophe ayant donné pouvoir à Monsieur LEROY Vincent
Mesdames PETIT Marie et COUCHOURON Marie

Monsieur Christophe RASSE a été désigné secrétaire de séance,

* * * *

Le compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

TRAVAUX SIEGE

Monsieur Le maire expose au Conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 2 333.00 €
- En section de fonctionnement : 0.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur Le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

DELIBERATION EXPRESSE POUR L'APPLICATION DU DECRET N°2020-78 DU 31 JANVIER 2020 MODIFIANT LA LISTE DES SOUS DESTINATIONS DES CONSTRUCTIONS POUVANT ETRE REGLEMENTEES

Le Maire

Vu l'article 2 du décret n°2020-78 du 31 Janvier 2020

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 Février 2014 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 Août 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du plan local d'urbanisme.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 Octobre 2020 décidant le retrait de la délibération du 5 Août 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ainsi que relançant la concertation.

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du PLU est en cours par modification des pièces le composant avant relance de la concertation.

Monsieur le Maire expose que l'article 2 du décret n° 2020-78 du 31 Janvier 2020 modifiant la liste des sous destinations des constructions pouvant être règlementées par les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu précise, que dans le cas d'une élaboration ou d'une révision prescrite avant son entrée en vigueur, le conseil municipal peut, par délibération expresse, décidé que seront applicables au projet les dispositions de l'article R151-27 dans sa rédaction du 02 Février 2020.

Monsieur le Maire expose que ce choix permettra, dans le nouveau PLU, une meilleure adaptation des règles au territoire en dissociant l'hébergement hôtelier de l'hébergement touristique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide que sera applicable au PLU en cours d'élaboration les dispositions de l'article R151-27 dans sa rédaction du 02 Février 2020.

MAISON COMMUNALE – REVISION DU TARIF DE LOCATION

Vu la délibération en date du 9 septembre 2015, fixant les tarifs de location en vigueur,

Considérant la nécessité d'actualiser ceux-ci, monsieur le Maire propose les tarifs suivant :

| | Location habitant de Douains | Location hors commune |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Forfait WE | 250.00 € | 300.00 € |
| Location 1 jour WE | 175.00 € | 250.00 € |
| Location 1 jour semaine | 100.00 € | 150.00 € |

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 11 pour et 1 abstention (monsieur Guettard)

Décide d'appliquer les tarifs de location indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les tarifs ci-dessus exclus les réservations déjà enregistrées sur le calendrier de cette année.

Annule la délibération n° 21-2015 du 09 septembre 2015

Informe que les recettes seront inscrites au compte 752 en fonctionnement

RENCONTRE AVEC MESSIEURS GEFFROY ET ROBINET

Le 08 juillet, nous avons reçu la visite en mairie des inspecteurs, messieurs Geffroy et Robinet, chargés de mission auprès de monsieur le Préfet en ce qui concerne le projet d'extension de la SCEA Pérault.

Ils étaient accompagnés de madame la Sous-Préfète des Andelys.

L'objet de la réunion était de nous faire part des principales observations qu'ils ont relevées, en avant-première du rapport qu'ils vont délivrer. En voici un résumé :

- Les situations des deux sites Houlbec-Cocherel et Douains sont très différentes notamment en raison des distances aux propriétés adjacentes à Douains (des concessions sont à rechercher), un traitement séparé en deux décisions est donc souhaitable.
- De nombreux points à améliorer ont été identifiés, parmi lesquels on peut citer par exemples : des problèmes de communication et de dégradation de la confiance envers l'exploitant, un manque d'intérêts au plan local, des non conformités aux règlements et des nuisances olfactives mal contrôlées, la nécessité de réaliser des voies de contournement, et c...

Il est envisagé de créer une commission de suivi des actions à réaliser pour y remédier.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU

La mairie a été informée que les conditions d'opposition au transfert étant réunies, la compétence « plan local d'urbanisme(PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte

communale » ne peut pas être exercé par la communauté d'agglomération comme prévu au 1^{er} juillet 2020, et reste de la compétence de chaque commune

INFORMATION PROJETS IMMOBILIERS DANS LA COMMUNE ET SES HAMEAUX

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a beaucoup de demande pour la création de logements depuis environ 4 mois.

Si elles devaient toutes être acceptées, ce seraient 102 foyers supplémentaires sur la commune de Douains alors qu'il y en a que 198 aujourd'hui.

Ces demandes sont très occupantes et demandent beaucoup d'énergies.

Pour information les logements se vendent très rapidement sur la commune de Douains.

Questions Diverses :

Monsieur Le Maire informe que Marie COUCHOURON, absente excusée, souhaitait voir l'installation d'un city stade. L'idée avait déjà été soumise par l'ancienne municipalité, un projet qui n'est pas négligeable, cette faisabilité peut rester envisageable.

Monsieur Le Maire informe avoir reçu par mail en mairie de SNA un questionnaire de concertation de l'extension de la zone sud de Douains.

Ce questionnaire est à compléter via un lien de connexion.

Il sera transféré aux habitants ayant renseigné leur adresse mail auprès de la mairie et des exemplaires papiers seront à disposition de la population lors des permanences.

Monsieur le Maire invite le plus grand nombre à répondre pour permettre un visuel sur les préoccupations des Duniennes et Duniens sur ce projet d'envergure.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer que suite au flyer d'information distribués sur « la bonne conduite à tenir » dans notre village, il y a encore quelques habitants indisciplinés, et qu'il va aller à leur rencontre afin d'échanger sur le civisme que chacun doit tenir.

Fin de séance 20h20

Vincent LEROY
Maire